



MAIRIE de PLOUBAZLANEC

22620 CÔTES-D'ARMOR

Tél. 02 96 55 80 36

E-mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

www.ploubazlanec.bzh

PLOUBAZLANEC,
le

13 AVR. 2026

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
Du 14 Avril au 31 Juillet 2026
POUR DES MOTIFS DE SECURITE
MISE EN PLACE RESEAU SOUTERRAIN
DE FIBRE OPTIQUE PLOUBAZLANEC - 22620**

ARRETE TEMPO-CIRCUL N° 2026-42

Le MAIRE de PLOUBAZLANEC

VU

- ✓ La Loi n° 32-123 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Le Code de la Route
- ✓ Le Code de la voirie routière,
- ✓ L'instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992, livre 1, huitième partie « signalisation temporaire »
- ✓ La demande de la société I.C.T. GROUP

CONSIDERANT

- ☞ La nécessité de réglementer la circulation pour permettre la mise en place de réseau souterrain de fibre optique rue Ar Guer Vian au croisement avec la rue de Pors-Don sur la Commune de Ploubazlanec

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 14 Avril 2026 pour une période de 90 jours, la circulation sera réglementée par alternat de façon à permettre la réalisation des travaux sur le réseau souterrain de fibre optique rue Ar Guer Vian/rue de Pors-Don.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera également interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 : Des panneaux et équipements de signalisation de type réglementaire matérialisant les dispositions ci-dessus seront mis en place et entretenus par l'entreprise sous sa responsabilité. Une ampliation du présent arrêté sera également apposée aux origines de la section réglementée.

ARTICLE 4

- ☞ M. le Conseiller Délégué à la Sécurité
 - ☞ Mme la Directrice Générale des Services
 - ☞ M. le Directeur des Services Techniques
 - ☞ M. le Brigadier-Chef de Police Municipale,
 - ☞ M. le Directeur de l'Entreprise ICT GROUP
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de PLOUBAZLANEC
La directrice générale des Services
Claudie HERNOT

